



### ACTUALITES

- La campagne « l'apprentissage c'est votre avenir »*
- Le label « campus des métiers et des qualifications »*
- Le programme européen « Erasmus + »*

### REGLEMENTATION

- La première répartition de la contribution au développement de l'apprentissage*

### DOCUMENTATION-SITES

## ACTUALITES

### *La campagne « l'apprentissage c'est votre avenir »*

Le 7 octobre dernier, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a lancé la campagne nationale « *l'apprentissage c'est votre avenir* ».



Elle s'articule autour de cinq fiches :

1. L'apprentissage : une solution d'avenir pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
2. Une campagne d'information nationale au service de l'apprentissage « avec un grand A »
3. Pourquoi faire le choix de l'apprentissage
4. 10 questions sur l'apprentissage
5. L'apprentissage avec un grand A, ce sont eux qui en parlent le mieux.

Il s'agit, par le biais de cette campagne initiée dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, de redorer l'image de cette voie de formation, de faire connaître la diversité des métiers proposés, des parcours professionnels et des débouchés.

Pour consulter le communiqué de presse : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse/42/communiqués/2138/apprentissage-l-entree-en-vigueur,18073.html>

Pour consulter le dossier de presse : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse/42/dossiers-de-presse/2141/dossier-de-presse-campagne-d,18074.html>

### *Le label « campus des métiers et des qualifications » (décret n° 2014-1100 du 29 septembre 2014)*

Le décret créant et définissant les modalités d'attribution du label « campus des métiers et des qualifications » a été publié au journal officiel du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il est entré en vigueur le lendemain de sa publication.

L'objectif des « campus des métiers et des qualifications » va permettre d'offrir, dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la région, une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel déterminé. En effet, chaque campus se forme dans un domaine d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional et regroupe par convention, des lycées généraux, technologiques ou professionnels, des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation continue, des entreprises, des laboratoires de recherche.

Plus précisément :

- « Les formations accueillent des élèves, des étudiants, des apprentis ou des stagiaires de la formation professionnelle ».
- « les projets « campus des métiers et des qualifications » sont proposés par le recteur d'académie et le président du conseil régional après consultation du conseil académique de l'éducation nationale et du comité de coordination régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (...).
- le label « campus des métiers et des qualifications » est attribué après l'examen des projets de campus par un groupe d'experts et l'avis du conseil national éducation économie, au regard des dispositions de l'article D. 335-33 et du projet pédagogique, liant formation, recherche et développement économique ».



Il est délivré par arrêté, pour une durée de 4 ans (renouvelable), par les ministres chargés de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'économie.

Pour consulter le décret n° 2014-1100 du 29 septembre 2014 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=64349C925BFCA7002E78CD6D9A98936C.tpdjo09v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000029524913&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029524759](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=64349C925BFCA7002E78CD6D9A98936C.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000029524913&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029524759)

Pour consulter la page *Les campus des métiers et des qualifications au cœur du redressement productif des territoires* sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr/cid74455/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-au-coeur-du-redressement-productif-des-territoires.html) : <http://www.education.gouv.fr/cid74455/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-au-coeur-du-redressement-productif-des-territoires.html>

## Le programme européen « Erasmus + »

« Erasmus + », le nouveau programme européen pour l'éducation, la jeunesse et le sport, a fait l'objet d'une cérémonie officielle de lancement en France le 29 septembre, en présence d'Androula Vassiliou, la Commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, et des quatre ministres du gouvernement français en charge de l'éducation, du travail et de la ville. Ce programme avait été adopté le 3 décembre 2013 par le Conseil de l'Union européenne.

Ce programme européen, prévu sur sept ans, disposera d'une enveloppe budgétaire de 14,7 milliards d'euros, soit 40 % de plus que les programmes précédents.

Le programme "Erasmus +" prend en effet la suite des anciens programmes "Erasmus", "Comenius", "Leonardo" et "Grundtvig".

La France, pour sa part, recevra 140 millions d'euros en 2014 (+ 9,7% par rapport à 2013).

Dans son discours de présentation, M<sup>me</sup> Androula Vassiliou précise qu'il faut : « (...) continuer d'investir dans l'éducation et la formation, pour l'avenir de l'Europe et de ses jeunes, et ce même dans le contexte de restrictions budgétaires actuel. (...) que l'expérience internationale renforce les compétences des participants, leur employabilité et leurs perspectives de carrière. »

De plus, la Commission salue la décision française « de continuer à compléter la subvention de l'UE pour les étudiants issus de milieux défavorisés grâce à une subvention supplémentaire octroyée directement par le ministère de l'éducation ».

## D'ici 2020 :

- plus de quatre millions de personnes obtiendront un soutien de l'Union européenne pour étudier, se former, acquérir une expérience de travail ou faire du bénévolat à l'étranger ; parmi elles, 650 000 étudiants et apprentis de l'enseignement professionnel, 800 000 enseignants, formateurs, membres du personnel éducatif...
- 25 000 « partenariats stratégiques » et 300 « alliances de la connaissance » et « alliances sectorielles pour les compétences » seront établis entre des établissements professionnels et de formation et des entreprises.

Pour lire le communiqué de presse : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-1050\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-1050_fr.htm)

## REGLEMENTATION

### *La première répartition de la contribution au développement de l'apprentissage*

L'arrêté du 10 septembre 2014, portant première répartition entre les régions, la collectivité territoriale de Corse et le conseil général de Mayotte des ressources collectées en 2014 au titre de la contribution au développement de l'apprentissage, a été publié au JO n° 221 du 24 septembre 2014.

Pour consulter le texte :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DBA9A48C98156A135634EE2919F509C8.tpdjo05v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000029493462&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029492839](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DBA9A48C98156A135634EE2919F509C8.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000029493462&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000029492839)

## DOCUMENTATION – SITES

### *Le point sur... Quelle place aujourd'hui pour le CAP ? CPC info 54, deuxième semestre 2013*

Ce nouveau numéro fait le point sur l'importance de la place du CAP dans la formation professionnelle. Il retrace tout d'abord l'histoire du CAP et l'impact de la réforme de la voie professionnelle sur ce diplôme aujourd'hui centenaire. Il présente ensuite d'autres articles sur le CAP, rendant ainsi compte de l'évolution des effectifs en formation depuis 2000, de la poursuite d'études des élèves sous statut scolaire à la rentrée 2012, du cadre réglementaire et des spécialités des domaines de l'aéronautique, de la boulangerie et des métiers d'art.



Enfin, la rubrique « Par ailleurs » propose trois contributions montrant l'intérêt du CAP dans le cadre de rénovations de filières : les enjeux de la création du « Bac Pro Transport fluvial », la rénovation « de la filière Pierre » et la création du « brevet des métiers d'art spécialité Orfèvrerie ».

*Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

### *Rapport « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur »*

Le rapport est issu d'un groupe de travail co-animé par le conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie et par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a été remis en juin dernier ; il dresse un état des lieux de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et propose des leviers pour assurer son développement.



Il s'agit de répondre à l'objectif ministériel « de voir doubler les effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur pour atteindre 250 000 en 2020 ».

Concernant l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en France, il est notamment question :

- de sa structuration (effectifs des apprentis, nombre d'apprentis par diplôme, répartition des apprentis dans les universités, écoles d'ingénieurs, réseaux consulaires,

organisation dans les établissements dont les CFA, circuits de financement, politique nationale, politique des branches professionnelles, politiques des chambres de commerce et d'industrie, politique régionale en Auvergne, Ile-de-France, Picardie, ...).

- de ses enjeux et de ses atouts, notamment la plus-value que peuvent apporter les pratiques de l'alternance :
  - aux établissements de formation ;
  - aux entreprises (nouveaux profils, investissement très rentable car les jeunes du supérieur sont rapidement opérationnels, par exemple) ;
  - aux jeunes (possibilité de s'élever dans la hiérarchie des diplômes pour les apprentis des milieux modestes, meilleure insertion professionnelle, mobilité sociale) ;
  - concernant le changement de regard porté sur l'apprentissage (progression positive de l'image de l'apprentissage du niveau V au niveau I) grâce à la loi Seguin du 23 juillet 1987 qui a ouvert l'apprentissage à tous les diplômes.
- des freins qu'ils soient de types :
  - financiers (système de financement trop complexe, répartition de la taxe d'apprentissage entre les différents niveaux de formation...);
  - non financiers (crainte de la dévalorisation du diplôme, systèmes d'orientation scolaire et universitaire peu enclins à orienter vers l'apprentissage, apprentis mobilisant le personnel au-delà du temps de face-à-face pédagogique, nécessité de revoir les pratiques pédagogiques au sein des universités).
- des leviers à activer pour développer ces formations : améliorer l'organisation entre les différents acteurs, développer des outils d'observation de l'alternance dans le supérieur, innover en pédagogie (la mixité des publics est une des innovations possibles), développer l'apprentissage dans les filières dites « généralistes ».

Pour consulter le rapport :

[http://www.cnfptlv.gouv.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=561&le=00e45113c711779e3cf840c07b654626a9c5751d&file=pdf%2Frapport\\_finaal\\_gta\\_sup\\_sept\\_2014.pdf](http://www.cnfptlv.gouv.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=561&le=00e45113c711779e3cf840c07b654626a9c5751d&file=pdf%2Frapport_finaal_gta_sup_sept_2014.pdf)

### *Le coût par apprenti. Les aspects méthodologiques*

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) a chargé le Groupe technique apprentissage (GTA) de la Commission des comptes de mener une étude sur le coût de formation annuel par apprenti.

En effet, ce coût peut varier selon les formations, les spécialités, les régions, voire d'un CFA à l'autre dans une même région.

L'étude du CNFPTLV a retenu le « *coût complet* » de l'apprenti, calculé à partir des charges de fonctionnement, mais hors frais de transport, d'hébergement, de restauration et hors dépenses d'investissement.

Cette réflexion propose quelques recommandations afin d'assurer une meilleure harmonisation et une plus grande transparence des coûts :

- identifier les charges concernant les seuls apprentis,
- retraiter certaines charges spécifiques relatives à la formation des apprentis,

- définir les règles de prise en compte des charges de personnel,
- déterminer l'effectif d'apprentis par formation.

Pour consulter le rapport :

[http://www.cnfptlv.gouv.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=613&le=35911a31952f4baa020ef5e6bc061c37ca22ccbb&file=pdf%2Frapport\\_cout\\_transmission\\_dqefp\\_juillet\\_2014.pdf](http://www.cnfptlv.gouv.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=613&le=35911a31952f4baa020ef5e6bc061c37ca22ccbb&file=pdf%2Frapport_cout_transmission_dqefp_juillet_2014.pdf)

### *Le décrochage scolaire*

#### *Du décrochage scolaire à la réussite scolaire. Expériences françaises et internationales*

Cet ouvrage, organisé en deux parties, dresse un état du débat et des politiques mises en œuvre en France pour lutter contre le décrochage scolaire. Il apporte notamment un éclairage sur les expériences européennes (Angleterre, Italie, Suède) et québécoises.



Source : Gérard Boudesseul. L'Harmattan, 2013, 240 p. (Coll. Savoir et formation).

*Ce document est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

### *Le décrochage scolaire*



Pierre-Yves Bernard, maître de conférence en Sciences de l'éducation à l'université de Nantes, propose dans ce « *Que sais-je* » une synthèse des travaux de recherche menés sur le décrochage scolaire en France.

Il aborde notamment l'institutionnalisation du décrochage scolaire à la fin des années 2000, la dimension historique de la question en France et aux Etats-Unis, les facteurs de risque, le rôle des politiques éducatives.

Source : Pierre-Yves Bernard. PUF, 2013, 205 p. (Coll. Que sais-je ?).

*Ce document est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

### *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*

Cet ouvrage dresse un état des lieux du décrochage scolaire et des savoirs sur la déscolarisation. Il présente également deux expérimentations menées en régions Aquitaine et Rhône-Alpes. Enfin, il traite des dispositifs de lutte mis en place.



Source : Thierry Berthet (Dir), Joël Zaffran (Dir), François Dubet (Préf.). PUF de Rennes, 2014, 180 p. (Coll. Le sens social).

*Ce document est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

## Les microlycées. Accueillir les décrocheurs, changer l'école

Cet ouvrage présente la mise en place et le fonctionnement des microlycées, petites structures de l'éducation nationale créées il y a douze ans. Les microlycées accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, en rupture avec l'école, qui préparent un baccalauréat général ou technologique, avec pour objectif la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



Ce document aborde également la manière dont s'opère le rattachement et détaille les propositions apportées par les microlycées, notamment au travers du parcours de plusieurs jeunes.

Source : Nathalie Broux, Eric de Saint-Denis. ESF éditeur, mai 2013, 205 p. (Coll. Références).

*Ce document est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

## Démarches d'investigation en Mathématiques-Sciences

Cet ouvrage dirigé par Alain Foucart (IEN) est destiné aux enseignants des classes de baccalauréat professionnel.

En complément, le site « DIMS » propose des outils et ressources pour renouveler, à tout moment, les pratiques pédagogiques des enseignants : <http://www.dims.fr>



Source : Alain Foucart. Canopé - Académie de Nice, 2014, 205 p. (Coll. Repères pour agir. Disciplines et compétences).

*Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

## Piloter un EPLE. Stratégies, outils

Pour aider les personnels de direction dans l'exercice de leurs missions, le réseau Canopé réunit dans cet ouvrage des contributions de cadres (corps d'inspection, proviseurs...), sur le pilotage administratif et pédagogique d'un Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ).



Le chapitre « *ce que le numérique change au pilotage des établissements* » montre à quel point les personnels de direction doivent rapidement réfléchir aux conditions organisationnelles de réussite des élèves avec l'apport du numérique (faire acquérir une culture numérique, développer les services de l'ENT, faire évoluer les concepts de documentation, nouveaux outils-nouveaux usages par exemple).

La mise à jour des textes réglementaires concernant les personnels de direction est disponible sur le site : <http://www.directionetablissement.fr>

Source : Canopé-CNDP; Canopé de l'académie d'Orléans-Tours, 2014, 128 p.

*Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).*

## Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage



D'après les résultats de l'enquête « Génération », 369 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en France en 2010 (soit 3 % de plus qu'en 2004). Ces jeunes sont plus diplômés que ceux de la génération 2004, suite à la généralisation du LMD qui a entraîné une élévation du niveau général. Cette élévation de diplôme n'a permis ni une meilleure insertion professionnelle (13% de ces jeunes sont au chômage), ni une meilleure rémunération.

En 2010, on observe que :

- l'apprentissage occupe une place jamais atteinte (23 % des diplômés de BTS/DUT et 31 % de licence professionnelle) dans les filières courtes.
- les diplômés issus de l'apprentissage conservent leur avantage relatif sur le marché du travail. Les apprentis de licence professionnelle semblent avoir la faveur des employeurs : leur taux de chômage est inférieur à celui des jeunes de BTS/DUT, ils occupent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs que les non apprentis (en 2013, quel que soit le diplôme, leur salaire net médian est supérieur de 200 euros).
- la crise touche également les jeunes formés par apprentissage : le taux de chômage des apprentis titulaires d'un bac+2 dans une spécialité industrielle est en forte hausse (2 % en 2004, 10 % en 2010).

Enfin, les plus touchés par le chômage restent toujours les jeunes qui sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme (ils représentent plus de 20 % des effectifs selon l'enquête). Près de 25 % d'entre eux, sortis de l'enseignement supérieur en 2010, sont au chômage en 2013 contre 16 % pour la génération 2004.

Pour consulter le Bref n° 322 du CEREQ :

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/12419/99788/file/b322.pdf>

Source : Boris Ménard. Bref, n° 322, 2014, 4 p.

## La situation de l'apprentissage en France

Dans le focus publié le 16 septembre 2014, le Conseil d'analyse économique (CAE) livre ses premiers constats sur « *la situation de l'apprentissage en France* » et d'une manière plus globale sur les formations en alternance.



Tout d'abord, les auteurs précisent qu'il existe des similitudes entre les deux types de formation sous contrat de travail (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et donc un manque de lisibilité de l'offre puisque « *80 % des entrées en contrat de professionnalisation concernent (...) des jeunes de moins de 26 ans, en lieu et place d'une formation en apprentissage.* ». En effet, ces deux contrats s'adressent, en priorité à des jeunes de moins de 26 ans et, dans les deux cas, l'apprenti (ou le travailleur) est « *un salarié de l'entreprise (...)* ».

On constate :

- une évolution positive des effectifs en apprentissage qui résulte d'une contribution financière importante de l'Etat, des régions et des entreprises. Entre 2000 et 2012, la

dépense consacrée à l'apprentissage a d'ailleurs augmenté de plus de 50 %.

Au regard du taux d'apprentissage (nombre de salariés en apprentissage pour 1000 salariés) en 2008-2009, la France arrive derrière l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

- une augmentation du nombre de diplômés de niveaux bac et bac+2 (15 % des effectifs en 2010) bénéficiaires de l'apprentissage. En revanche, la proportion des apprentis sans diplôme préalable est passée de 60 % en 1992 à 35 % en 2010.
- des freins au développement de l'apprentissage (système de financement qui ne permet pas l'orientation de la totalité des fonds collectés (hors-quota) vers l'apprentissage ; acteurs de l'apprentissage trop nombreux ; les enseignants, les acteurs de l'orientation et les familles ne perçoivent pas l'apprentissage comme une solution positive d'orientation ; difficultés à mettre en place de nouvelles formations d'apprentissage en adéquation avec les besoins des entreprises et des branches professionnelles ...).

En ligne sur : [http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/focus\\_apprentissage.pdf](http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/focus_apprentissage.pdf)

### **Le concours « Dis-moi dix mots que tu accueilles »**

L'édition 2014-2015 du concours « Dis-moi dix mots que tu accueilles » invite les élèves et les apprentis à réaliser collectivement une production littéraire incluant une dimension artistique à partir de dix mots choisis : *amalgame, bravo, cibler, grigri, inuit(e), kermesse, kitsch, sérendipité, wiki et zénitude*.

Cette 9<sup>ème</sup> édition du concours souhaite montrer à quel point la langue française s'est enrichie au cours du temps au contact d'autres civilisations.



Pour aider à la réalisation de leurs productions, le réseau Canopé met à disposition des enseignants et des formateurs, des ressources pédagogiques papiers (dépliant, livret, exposition déclinée en 12 affiches) et numériques (vidéos, entretiens extraits de l'émission « La danse des mots » diffusée sur RFI) : <http://www.cndp.fr/voyage-avec-les-mots/accueil/>

Pour accéder à la sélection de mots, prendre connaissance du règlement du concours et s'inscrire : <http://www.reseau-canope.fr/dis-moi-dix-mots/>

Sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>

### **La 26<sup>ème</sup> édition de la semaine de la presse et des médias à l'école**

La 26<sup>ème</sup> édition de la semaine de la presse et des médias dans l'Ecole, organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), se déroulera du 23 au 28 mars 2015. Elle abordera le thème « Une info, des supports » (nouvelles modalités de diffusion de l'information, multiplicité des supports et des formats, formation des journalistes à ces changements...).



La première phase de réservation des titres (jusqu'à 60) se déroulera du 8 janvier (12h) au 22 janvier 2015.

<http://www.clemi.org/fr/spme/>

**CNRActu@ est édité par le CNRAA**

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

*Mise à disposition gratuite*

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

**CNRAA/CRDP**

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : [eduscol.education.fr/cnraa](http://eduscol.education.fr/cnraa)

Suivez le CNRAA sur

